



Quel est l'avenir de l'ASEAN face à ses crises internes ?

Mémoire de géopolitique

du Commandant Christophe AUFORT

dans le cadre de l'étude dirigée :

« Géopolitique de l'Asie orientale »

Directeur : Madame Valérie NIQUET

Sommaire

Partie I :

Historique de la création de l'association

Les premières tentatives de regroupement (1954-1967)

Des débuts difficiles (1967-1975)

Evolution et élargissement de l'Association (1975-1999)

Partie II :

Constats

De nombreuses disparités

Des structures légères

Partie III :

Les crises internes

La crise économique

La crise en mer de chine du sud

Le différend sur le droit d'ingérence

Le problème de la pollution

Partie IV :

L'avenir

Une solidarité menacée

Un besoin de règles et d'institution

Vers l'intégration : le projet IAI

TABLE DES MATIERES

Introduction	4
Préambule	5
I. Historique de la création de l'association	6
I.1 Les premières tentatives de regroupement (1954-1967)	6
• L'OTASE	6
• L'Association du Sud-Est asiatique (ASEA)	6
• Le projet MAPHILINDO	7
I.2 Des débuts difficiles (1967-1975)	7
I.3 Evolution et élargissement de l'association (1975-1999)	8
II. Constats	9
II.1 De nombreuses disparités	9
II.1.1 Economiques	9
II.1.2 Ethniques et religieuses	10
II.1.3 les régimes en place	11
II.2 Des structures légères	12
II.2.1 La faiblesse des fonds baptismaux	12
II.2.2 Les principes d'organisation	13
II.2.3 Des institutions permanentes peu efficaces	14
III. Les Crises internes	15
III.1 La crise économique	15
III.2 La crise en mer de Chine du sud	17
III.2.1 Les îles Paracels et l'archipel des Spratleys	17
III.2.2 La piraterie contre le trafic maritime	18
III.3 Le différend sur le droit d'ingérence	19
III.4 Le problème de la pollution	20
IV. L'Avenir	21
IV.1 Une solidarité menacée	21
IV.1.1 Un manque de cohésion interne	22
IV.1.2 Une nécessaire « ASEANisation » des quatre nouveaux membres	23
IV.1.3 Le rendez-vous de l'AFTA	25
IV.2 Un besoin de règles et d'institution	28
IV.2.1 La mutation de « l'état d'esprit » ASEAN	28
IV.2.2 Le sommet de HANOÏ (1998)	30
IV.3 Vers l'intégration : Le projet « Initiative for Asean Integration » (IAI)	32
Conclusion	33
Bibliographie	35

Introduction

Durant la dernière décennie l'Asie du Sud-Est a été l'objet des gros titres de l'actualité internationale à plusieurs reprises. On pense tout d'abord à l'effondrement fulgurant des économies asiatiques, qui a remis en cause le modèle de développement économique des dragons, et aux problèmes d'environnement liés aux feux de forêts en Indonésie. Ces deux événements sont symboliques de la situation actuelle d'une région fragilisée par les crises. L'ASEAN, association qui regroupe les dix pays formant l'Asie du Sud-Est, concernée au premier chef par ces problèmes n'a pas joué un rôle très efficace dans les réponses à apporter à ces différentes crises. La région est en proie à une instabilité chronique depuis 1997, les récents problèmes de Bornéo et l'attentat contre l'avion du premier ministre thaïlandais début mars 2001 en attestent.

Si en 1995, l'Asie du Sud-Est était considérée comme le futur eldorado commercial, économique et financier du XXIème siècle, la question concernant l'avenir de l'ASEAN se pose avec force aujourd'hui. Cette question est un sujet de préoccupation mondiale dans la mesure où cette partie du monde occupe une position géographique exceptionnelle entre l'Asie et l'Occident, et dont les événements qui s'y dérouleront dans un futur proche ne seront pas sans conséquences pour la stabilité et la prospérité de la planète.

Pour tenter de répondre à cette question, nous retracerons l'histoire de la création de l'Association, en mettant l'accent sur la primauté du nationalisme et l'absence d'interdépendance, puis nous verrons que les nombreuses disparités, économique sociale et politique, existant entre les pays et les structures légères de l'Association n'ont pas empêché l'élargissement de l'ASEAN à toute l'Asie du Sud-Est. Après avoir étudié le comportement de l'Association au travers des crises internes qu'elle vient de traverser, crise économique, différend territorial en mer de Chine du sud, divergences d'opinions sur le droit d'ingérence et l'environnement, nous mettrons en exergue les atouts incontestables que possède l'Association pour affronter ce nouveau siècle. Ces atouts consistent en une cohésion interne retrouvée, un degré minimal d'adaptation des quatre derniers membres et la mise en place de l'AFTA. Pour ce faire, la mutation des états d'esprits actuellement en cours, permettra d'aboutir à une indispensable forme d'intégration. C'est de cette volonté d'intégration que dépend l'avenir de l'ASEAN.

Préambule

L'emblème de l'ASEAN présente une symbolique très forte. Son analyse est un préalable nécessaire à une bonne compréhension de ce mémoire.



Cet emblème représente une gerbe de tiges de riz resserrée en son milieu sans être maintenue par aucun lien. Il a été choisi pour la multiplicité et la polyvalence des symboles :

- Produit agricole, le riz manifeste une volonté de régler les conflits autrement que par la force, en prenant le temps, celui que règlent les moussons.
- Le riz est une nourriture quotidienne partagée par l'ensemble des membres : l'accord est une base commune.
- Il n'y a pas de lien : la gerbe ne tient que par le consensus, sans norme structurelle ni règle de procédure. L'absence de lien signifie aussi que l'ASEAN ne comporte aucun enjeu de pouvoir. Le style collégial s'impose, le dialogue est une fin en soi, sur une base horizontale. La présence d'un lien signifierait, péjorativement, la dépendance et la soumission à une instance supranationale.
- Les dix tiges sont interchangeables : les partenaires sont égaux, sans position de leadership, sans perte de souveraineté. Rien ne sera fait pour uniformiser les Etats. « L'ASEAN est placée sous le double signe de l'interdépendance et du nationalisme » disait déjà Adam Malik en 1975¹.
- Chaque tige est indépendante des autres, elle n'en constitue pas moins avec elle une gerbe : chaque Etat partenaire peut poursuivre la politique et le développement qu'il souhaite, pourvu qu'il ne pénalise pas la coopération régionale. Cette coopération

¹ Sophie BOISSEAU DU ROCHER - « l'ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est » - 1998 - P 148

régionale sera pratiquée à la façon ASEAN selon des modalités dictées par les traditions et les pratiques locales.

I. Historique de la création de l'association

Après la seconde guerre mondiale, un vaste mouvement de décolonisation est enclenché en Asie du sud-est. L'héritage politique de la colonisation a marqué durablement les futurs membres fondateurs, la principale transformation induite par la colonisation concerne la création d'états centralisés, délimités théoriquement sur une carte, là où on dénombrait une multitude de petites royautés ou de sultanats.

Ce découpage à l'occidental entraîne pour les Etats nouvellement indépendants des situations nationales et internationales très fragiles. Au niveau des pays, il n'y a pas de sentiment d'identité nationale dans la population ; sur le plan international la victoire de Mao Ze Dong en Chine inquiète. Ce contexte général d'instabilité va inciter les pays occidentaux, notamment les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, à organiser l'Asie du Sud-Est.

I.1 Les premières tentatives de regroupement (1954-1967)

- L'OTASE

Créée en 1954 à l'initiative des USA, l'OTASE était une institution à vocation militaire. Elle s'appuyait sur un réseau de bases américaines et devait endiguer la poussée communiste. Cependant, l'Organisation comportait également un volet culturel et économique comme le précisait l'article 3 du Traité de Manille (1954).

L'OTASE n'a pas obtenu de résultats probants, d'une part du fait des Américains qui privilégient des accords bilatéraux au détriment de l'organisation dans son ensemble, et d'autre part du fait que cette organisation a été imposée par des nations occidentales, expliquant ainsi qu'elle ne soit pas structurée pour répondre aux attentes des pays de la région (d'autant plus qu'un seul pays de la zone est concerné, en l'occurrence la Thaïlande).

- L'Association du Sud-Est asiatique (ASEA)

Le principal acteur en fut la Malaisie (son intention étant de s'affirmer face à la Thaïlande et l'Indonésie). Le but était la promotion d'une coopération économique, culturelle et sociale. Un premier projet échoua en raison, d'une part, du caractère trop anticommuniste de la politique annoncée et d'autre part, du lien trop apparent entre ce regroupement et les Etats-Unis.

Pour participer, les Philippines exigeaient la présence d'un Etat neutraliste ce qui ne fut pas obtenu. Elles proposèrent, alors, l'Association du Sud-Est asiatique avec pour but de libéraliser l'économie régionale. Le 1er août 1961, la Déclaration de Bangkok est signée par les Philippines, la Thaïlande et la Malaisie. En 1962, Singapour les rejoint et les signataires déclarent vouloir élargir les domaines d'application à l'enseignement, la recherche et au tourisme. Mais aucune action concrète n'est entreprise.

- Le projet MAPHILINDO

L'ASEA disparaît, temporairement, en raison de l'opposition de la Grande-Bretagne qui est hostile à l'accroissement de l'influence des Etats-Unis dans la région et du différend territorial, au sujet de Bornéo, entre la Malaisie et les Philippines qui interdit toute cohésion de l'Association. Les Philippines proposent, alors, une conférence régionale appelée MAPHILINDO du nom des participants : Malaisie, Philippines et Indonésie. Les divergences sont cependant trop fortes et le projet est rapidement abandonné au profit d'un retour à l'ASEA. Sur fond de seconde guerre d'Indochine, les membres acceptent d'introduire une dimension politique. Ils iront jusqu'à proposer une conférence de paix.

Les répercussions économiques de la guerre du Viêt-nam nécessitaient un regroupement plus large que l'ASEA. La virulence du monde communiste dans la région inquiétait les Etats libres. Ceux-ci envisagent donc, une nouvelle forme d'association.

I.2 Des débuts difficiles (1967-1975)

Une fois encore, l'acteur le plus actif est la Malaisie. Les obstacles sont nombreux car les Etats concernés sont très différents par leur taille, leur composition sociale, religieuse, ethnique et leur système politique. Leurs positions par rapport au conflit accentuent les différences qui s'inscrivent, de surcroît, dans le cadre d'une compétition économique accrue.

C'est, en fait, l'action subversive de la Chine qui convainc les protagonistes de se regrouper. L'OTASE se révèle inefficace alors que ces Etats ressentent un fort sentiment d'insécurité. Par la Déclaration de Bangkok du 8 août 1967, l'ASEAN est créée et regroupe l'Indonésie, la Thaïlande, les Philippines, la Malaisie et Singapour.

Le but de l'Association est de renforcer la stabilité économique et sociale et de préserver la sécurité. L'option stratégique choisie est la neutralisation de l'Asie du Sud-Est. Elle se traduit dans la Déclaration par un paragraphe concernant les bases

étrangères. Celles-ci ne peuvent être que temporaires et ne doivent pas servir contre un Etat régional.

La politique de sécurité se heurte, d'emblée, aux intérêts des signataires. La Malaisie est toujours liée à la Grande-Bretagne, Singapour est bienveillant à l'égard des Etats-Unis, l'Indonésie s'oppose aux bases étrangères, la Thaïlande et les Philippines sont directement impliquées dans le conflit indochinois aux côtés des Etats-Unis.

Dès sa création, l'ASEAN est l'objet de sévères critiques de l'URSS, de la Chine et du Nord Viêt-Nam. Ces critiques et les divergences internes conduisent les membres à envisager une politique neutraliste. La doctrine Nixon, le désengagement britannique et la défaite finale des Etats-Unis confortèrent les membres dans leur choix. En novembre 1971, l'Association publie une déclaration relative à la neutralisation de l'Asie du Sud-Est. Celle-ci fait référence, en particulier, aux traités de dénucléarisation de l'Amérique Latine (Tlatelolco 1967) et de l'Afrique (Lusaka 1970). L'ASEAN change d'orientation et commence à établir des relations avec les Etats socialistes.

I.3 Evolution et élargissement de l'association (1975-1999)

En février 1976, la conférence de Bali donne lieu à la signature d'une Déclaration de concorde, d'un Traité d'amitié et de coopération et d'un Accord sur l'établissement d'un secrétariat de l'ASEAN.

La Déclaration de concorde affirme la volonté des signataires d'écarter toute menace subversive vis à vis de l'Indonésie et du Timor. Elle pose comme principe la recherche d'une solution pacifique aux différends entre membres. Cependant, le cadre normal des discussions est celui des relations bilatérales. Pour la première fois, l'Association fait passer le domaine de la sécurité avant le domaine de l'économie.

Le Traité d'amitié couvre les mêmes thèmes mais il est ouvert aux autres Etats. Cette ouverture est marquée par la reconnaissance des Etats communistes (République Khmère et Viêt-nam). Simultanément, l'économie s'ouvre aux grandes puissances.

Avec la dissolution du Pacte de Varsovie, la présence russe au Viêt-Nam s'essouffle à l'image de celle des Etats-Unis dans la région, notamment aux Philippines. Le vide stratégique naissant inquiète d'autant plus les membres de l'ASEAN que la Chine connaît un fort réarmement. L'Association est confrontée à deux questions majeures pour sa sécurité : la crise cambodgienne et les revendications chinoises en mer de Chine du Sud.

En réponse l'Association crée le Forum régional de l'ASEAN (ARF) en juin 1993. Lors de la première réunion, en juillet 1994, des mesures de confiance sont

adoptées. L'ASEAN acquiert ainsi sa véritable dimension d'organisation de sécurité. L'Association signe, dans le même temps, le Traité de Bangkok créant une " zone libre d'armes nucléaires ". Ce traité comporte des protocoles ouverts aux Etats nucléaires.

En 1995, la sécurité économique prend le pas sur les autres préoccupations de l'ASEAN. La concurrence de l'Union européenne et de l'ALENA entraîne la création d'une " zone de libre échange de l'ASEAN " (AFTA) dont la mise en place a été avancée à 2002 au lieu de 2003 (sauf pour les quatre derniers pays adhérents qui ont obtenu des délais gracieux allant de 2006 à 2010).

Ce n'est qu'en 1999 que l'ASEAN regroupe les 10 pays constituant l'Asie du Sud-Est avec l'admission retardée depuis 1997 du Cambodge. La volonté des pères fondateurs d'élargissement de l'association entamée en 1984 avec l'admission comme sixième membre du sultanat de Brunei a mis quinze ans pour aboutir.

Si ce rêve, qui semblait irréalisable en 1967, a pu voir le jour, c'est grâce à la bonne volonté de tous les pays, qui ont su faire fi d'une part des remarques et réserves des puissances extérieures quant à l'admission des derniers membres (notamment le Myanmar), et d'autre part des nombreuses diversités que compte la région.

II. Constats

II.1 De nombreuses disparités

II.1.1 Economiques

Le fossé économique existant entre les membres de l'association est frappant. En effet si l'on en croit les données de 1998², un singapourien dispose d'un revenu par habitant de 24 210\$ (à parité de pouvoir d'achat) alors que dans le même temps un résident du Myanmar ne dispose, avec la même méthode de calcul, que de 997\$.

Le niveau de vie à Singapour est comparable à celui d'un européen alors que celui à Rangoon est à rapprocher de celui d'un Kenyan.

Ces deux extrêmes ne doivent pas faire oublier que le revenu moyen par habitant de l'Asie du Sud-est est de 6 640 \$ avec seulement trois pays (Singapour, Sultanat de Brunei et la Malaisie) sur dix dépassant ce seuil. La zone est ainsi comparable au Brésil, c'est à dire qu'elle se classe au 75eme rang mondial. Le détail par pays nous montre que les quatre nouveaux membres depuis l'admission du Viêt-Nam en 1995 sont les quatre pays ayant le plus faible revenu par habitant. L'économie la plus touchée est celle de Myanmar. Au bord de la faillite elle ne doit sa survie qu'au trafic de drogue.

² Tables statistiques de l'état du monde 2001

Ce faible niveau de vie et surtout le vertigineux gradient de richesses s'expliquent par les développements économiques situés aux deux extrêmes. Si Singapour est un des pôles économiques de l'Asie orientale, son économie est aujourd'hui majoritairement tertiaire, il n'en est pas de même des quatre derniers membres dont les économies sont essentiellement agraires. Quand richesse et pauvreté se côtoient au sein d'une communauté, cela ne contribue pas à développer un sentiment d'appartenance à celle-ci. Si les généraux birmans attendent beaucoup de l'aide économique des ses voisins les plus riches, les habitants du sultanat de Brunei ou les malaisiens se demandent pourquoi ils auraient à aider un régime totalitaire.

II.1.2 Ethniques et religieuses

Une des principales caractéristiques des peuples de l'ASEAN est leur variété en terme d'ethnies et de religions.

Plusieurs groupes ethniques coexistent au sein des pays membres. Les malayo-polynésiens forment la majorité des philippines, de la Malaisie et de l'Indonésie. La Thaïlande se compose à 84% de Thaïs. Le Viêt-Nam, le Laos et le Myanmar ont aussi une majorité de peuples indigènes. L'ethnie chinoise représente 75% de la population de Singapour³ et une assez importante minorité chinoise réside dans les pays de l'Association.

Les réactions face à cette communauté sont fort diverses. Le nationalisme s'est très souvent développé contre ces communautés, dans des contextes très différents.

Le bouddhisme thaïlandais s'est finalement accommodé d'une minorité qui a été très largement assimilée, alors que l'islam malais et indonésien ou encore le nationalisme vietnamien sont restés toujours très méfiants, voire très violents dans le cas récent de l'Indonésie, à l'égard de la communauté chinoise.

Plusieurs religions cohabitent au sein de l'association. Si l'adhésion des trois derniers pays a permis de rééquilibrer le nombre de bouddhistes avec celui de musulmans, un pays se singularise : les Philippines.

En effet ce pays compte une majorité de chrétiens parmi ses ressortissants. Cette diversité religieuse a profondément transformé la société de chacun des pays.

On retrouve par exemple peu de traits communs entre la civilisation thaïlandaise qui est restée proche de son modèle indien, celle du monde islamique et celle profondément inspirée du christianisme des Philippines.

³ François Joyaux – « l'ANSEA » - PUF 1997 – P 17

Cette diversité se retrouve également dans l'organisation, les références et le système politique du pays considéré.

II.1.3 Les régimes en place

On ne peut pas dire que l'Asie du Sud-Est soit un modèle de démocratie. Bien que l'on dénombre plusieurs démocraties, elles sont très récentes (Cambodge) et de toute façon elles sont encore aujourd'hui bien fragiles (Indonésie, Philippines). Ces régimes sont en quelque sorte une caution internationale pour l'Association.

En effet, si les deux monarchies (Sultanat de Brunei et la Malaisie) sont des régimes stables, les deux pays communistes que sont le Viêt-Nam, certes en voie d'ouverture, et le Laos, qui reste dans l'immobilisme d'un communisme fermé et isolé, sont encore des curiosités, sans toutefois inspirer un quelconque sentiment de peur primale, en ce début du XXIème siècle dans le concert des nations de la planète.

Un seul pays de l'ASEAN est source de vives inquiétudes au niveau international : le Myanmar. Les occidentaux déplorent vivement cette adhésion et concrétisent ces critiques par l'application de mesures différentes. Les Etats-Unis appliquent un embargo économique alors que l'Union Européenne refuse les visas aux fonctionnaires birmans.

A ce jour il y a encore des questions qui se posent au sujet de la légitimité du gouvernement de Myanmar : le SPDC (State Peace and Development Council), nouvel acronyme du SLORC (the Myanmar State Law and Order Restoration Council). Le SPDC n'a toujours pas reçu la reconnaissance de l'Union Européenne, ni celle des Etats-Unis, car il a utilisé la force pour obtenir le pouvoir après avoir refusé d'accepter les résultats des élections en 1990.

Ce régime est non seulement fondé sur la dictature militaire, mais les généraux birmans ont une tendance lourde à vouloir renforcer l'isolement de ce pays de près de quarante six millions d'habitants. Le chemin paraît long pour faire évoluer ce régime vers des valeurs plus démocratiques. Le cas de Madame Aung San Suu Kyi, dit la « Dame de Rangoon »⁴ est caractéristique. Cette femme prix Nobel de la paix en 1991 se bat en vain depuis plus d'une décennie pour que le régime birman respecte les droits de l'homme et la démocratie. Pour seule réponse, elle a été placée en quasi-état d'arrestation à l'été 2000. De ces valeurs démocratiques dépendent pourtant l'avenir de l'association aussi bien au niveau interne qu'à l'échelle internationale.

⁴ Le Point – 08/09/2000 – N°1460 – P 28

Bien que l'adhésion d'un nouveau membre soit un choix clairement politique, puisque celle-ci doit rassembler l'unanimité des pays membres, on constate que la volonté d'élargissement l'a emporté sur le « politiquement correct ». Ce choix, pour le moins surprenant, peut se comprendre en analysant les structures de l'Association ; elles n'engagent que très peu le nouveau venu envers les adhérents et vice-versa, ceci résulte d'une volonté commune des pères fondateurs de très peu structurer l'Association pour éviter toute contrainte extérieure pouvant avoir des conséquences difficilement contrôlables au plan national.

II.2 Des structures légères

Il faut en effet remonter aux événements qui donnèrent lieu à la naissance de l'association pour appréhender les structures actuelles de l'ASEAN. A aucun moment il n'est question d'une éventuelle coordination ou d'une intégration régionale. Il s'agit simplement de favoriser la coopération et la collaboration sur des terrains suffisamment étendus pour que les Etats trouvent toujours un compromis. La réticence à un organe supranational et le concept de coopération régionale dans le contexte des intérêts nationaux sont les sentiments dominants qui animent les signataires. Les pays s'entendent sur un « régionalisme » à l'Asiatique, c'est à dire sans rien partager et sans véritable fondement.

II.2.1 La faiblesse des fonds baptismaux

La déclaration de Bangkok n'est pas un traité ayant force de loi selon le texte de la convention de Vienne sur la loi des traités datant de 1967. Elle n'a donc pas été soumise à la ratification des Parlements nationaux et n'a pas été enregistrée par le Secrétariat des Nations-Unies. Elle n'est qu'une déclaration d'intention de cinq ministres des affaires étrangères.

Aujourd'hui encore, le seul traité de l'ASEAN au sens juridique du terme est la « déclaration de concorde » signée en 1976. La volonté initiale des promoteurs est restée la même avec le temps, avoir le maximum de souplesse permettant de trouver une solution commune qui convienne à chacun. Les contraintes structurelles ne se sont pas alourdies avec le temps, ce qui explique comme on l'a vu précédemment que les dix pays de la région puissent aujourd'hui y adhérer.

L'Association repose sur un accord implicite de bonne entente et une approche conciliante des relations régionales. La déclaration entérine en fait un consensus politique entre membres d'un club, elle est un engagement moral. Elle promeut un

« état d'esprit », la question des textes institutionnels ou des structures ne sont pas vraiment pertinentes.

Il faut bien insister sur la notion de club, que l'on a qualifié de « club confortable d'autocrates golfeurs »⁵, rassemblé autour d'un « état d'esprit ». Ceci signifie que des règles de fonctionnement existent mais qu'elles n'ont rien de légales. Elles forment un cadre vis à vis de l'extérieur, mais en interne elles sont la traduction d'une certaine idée de fonctionnement du club, où les membres privilégient toujours le plus petit dénominateur commun pour s'accorder. Il est d'ailleurs surprenant de noter que les salles de réunions préférées des ministres des affaires étrangères soient les terrains de golf. C'est une tradition que l'on retrouve à Manille en juillet 1998 alors que la situation se caractérisait par la gravité de la crise.

De cette faiblesse des fonds baptismaux découlent des principes d'organisation simples, qui ont évolué avec le temps.

II.2.2 Les principes d'organisation

Depuis son avènement et jusqu'en 1975, l'organisation est réduite à la seule conférence des ministres des Affaires étrangères, Annual Meeting of foreign affairs Ministers of ASEAN, plus communément appelée AMM. Ce groupe de ministres se réunit annuellement à tour de rôle dans chacune des capitales de l'association. Ce groupe adopte un système de travail et de prises de décision tout à fait spécifique et pour le moins déroutant pour un occidental : le consensus. Structurée autour du respect de ce mode de décision particulier, l'AMM aboutit rapidement à un « néant décisionnel ». Cette absence de prise de décision découlant principalement de la dilution des responsabilités.

En 1976, une réorganisation de l'association est décidée à la conférence de Denpasar à Bali. Bien que cette réorganisation ne clarifie pas beaucoup plus le fonctionnement de l'ASEAN, trois nouvelles entités font leur apparition.

Le premier d'entre eux est le sommet des chefs d'Etats et de gouvernement. Ce sommet se réunira pour la première fois à Bali, il sera suivi par quatre autres en 1977, 1987, 1992 et 1995. Jusqu'à cette date ce sommet reste dans le vague, il n'y a pas de date prévue d'un sommet à l'autre. Il est décidé de se réunir au gré du besoin plutôt que de s'astreindre à une fréquence fixe de réunion. En 1995 il est décidé de convoquer les dirigeants tous les trois ans. Quoi qu'il en soit, l'AMM demeure le dépositaire des plus hauts niveaux de décision et des souverainetés politiques.

⁵ Alain S. de Sacy – « l'Asie du Sud-Est » - 1999 – P 175

L'association reste ainsi fidèle à son paradoxe : l'étranger est au service de l'intérieur ; c'est le monde qui légitime la nation et non pas le peuple concerné. Le dirigeant asiatique allant chercher sa légitimité et son mandat ailleurs qu'au sein de son propre pays.

La deuxième réunion ministérielle est celle des ministres de l'économie, l'AEMM (ASEAN Economic Ministers Meeting). Elle a pour mission officielle « d'accélérer la croissance économique des pays membres ». Bien qu'institutionnalisée par le sommet des chefs de gouvernement, elle est considérée comme une structure parallèle. Il n'y a pas de coordination entre l'AMM et l'AEMM, si bien qu'en cas de divergence c'est l'AMM qui l'emporte. L'AEMM se trouve alors reléguée au second plan.

La troisième entité créée est la réunion des « autres ministres », sans qu'aucun ministère ne soit nommément désigné. La rubrique est bien trop générale pour déboucher sur des résultats concrets.

L'organigramme ainsi créé, ayant pour but de clarifier les structures et l'organisation de l'Association, va engendrer la création d'institutions permanentes dont l'efficacité n'est pas avérée.

II.2.3 Des institutions permanentes peu efficaces

Initialement seuls, des secrétariats nationaux chargés de préparer la réunion annuelle des ministres des Affaires étrangères ont été mis en place. Les problèmes de coordination induits souligneront la nécessité de disposer d'un organe commun. Lors de la réunion de Bali, sera créé le secrétariat permanent de l'ASEAN. Cet institut basé à Jakarta est dirigé par un secrétaire général ayant le rang de ministre. Il est principalement chargé de coordonner les activités de l'Association et de préparer le budget.

Il dispose de 3 bureaux responsables de l'économie, des sciences et de la technologie, et des affaires sociales et culturelles.

Initialement, 11 comités permanents ad hoc furent créés puis ramenés à 5. Depuis le sommet de 1992, il ne subsiste que la " Réunion des hauts fonctionnaires de l'économie " travaillant sous contrôle de la conférence des ministres de l'économie. De plus en 1972, 5 comités ad hoc chargés des relations extérieures de l'Association furent instaurés.

Il existe également de nombreuses réunions couvrant des sujets aussi variés que l'agriculture, l'économie ou le développement rural. On dénombre 29 comités officiels ainsi que 122 groupes de travail.

En dépit de ce nombre élevé d'instances communes, elles ne restent, pour la plupart, que des instances de concertation et de discussion en raison de l'opposition farouche à toute idée d'intégration.

On peut souligner ici le paradoxe de cette association. Ces institutions réussissent à habiller le concept de « coopération régionale » vis à vis de l'extérieur. Pourtant les dirigeants des pays membres la considèrent comme d'autant plus efficace et dynamique qu'ils en retirent des profits au niveau local. Lee Kuan Yew, le père fondateur de Singapour l'avoue : « il est plus facile de s'entendre avec les partenaires extérieurs de l'ASEAN que de trouver des arrangements entre ses membres »⁶.

L'Association accède cependant à la reconnaissance internationale, ce qui permet de consolider les légitimités nationales et d'accroître les stabilités gouvernementales. Le paradoxe est ainsi renforcé : plus les nationalismes se font légitimer, plus l'ASEAN en sort renforcée.

Cette régionalisation à la mode asiatique se trouve justifiée et reconnue de l'extérieur, sans qu'elle soit fondée sur véritable cohésion interne. On voit apparaître la faille de l'association : dès l'apparition de la première difficulté au sein de la famille ASEAN, le remède ne pourra pas venir d'une dynamique issue de l'intérieur.

Ce manque de dynamisme collectif va lourdement peser dans la gestion des crises internes de l'Association.

III. Les Crises internes

III.1 La crise économique

La récente crise économique et financière a plongé en un temps très court les pays de l'ASEAN dans un chaos généralisé. Leurs monnaies ont été dévaluées de 20 à 80%. De nombreuses entreprises et banques ont fait faillite. L'inflation a connu une progression jamais enregistrée auparavant, surtout après les années de « l'âge d'or économique » du début des années 90 (l'Asie du Sud-est représentait en 1990 près de 40% de l'expansion économique mondiale⁷). Durant cette période la productivité du travail était extraordinairement élevée, avec des revenus de l'épargne à deux chiffres.

⁶ Sophie BOISSEAU DU ROCHER - « l'ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est » - 1998 - P 180

⁷ ⁸ John Evans – « Impact social de la crise asiatique » - Monde diplomatique – Mai 1998 – P 3

Cette récession économique brutale initiée début 1997 en Thaïlande a provoqué, par une véritable réaction en chaîne, l'effondrement des systèmes financiers principalement dû au retrait précipité des investissements étrangers. La conséquence directe de cet effondrement pour la population fut la perspective inquiétante du chômage de masse.

Bien que cette région n'était pas épargnée par ce fléau, le constat de l'époque était plutôt au manque de main-d'œuvre, en dépit d'un exode classique des campagnes vers les villes, qu'au taux de chômage élevé. Cette récession tombe alors comme un coup de massue, il faut se rendre à l'évidence : des emplois disparaissent dans tous les secteurs d'activité et ceci très rapidement.

La Thaïlande a ainsi enregistré 800 000 pertes d'emploi en six mois, en Indonésie le nombre de chômeurs est passé de 2,5 millions au milieu de l'année 1997 à 8 millions en janvier 1998⁹.

Si durant la période faste les salaires avaient augmenté de manière significative, comblant ainsi le retard sur les principaux pays de l'OCDE, l'amélioration des conditions sociales n'a pas su rattraper le développement économique. Il n'est pas alors question de couverture sociale, d'indemnités de licenciement ou d'assurance chômage. La perte d'un emploi signifie un rejet immédiat à la rue ou un retour difficile à la campagne dans la famille d'origine.

Cette vague de licenciements massifs est devenue une source majeure d'instabilité. On note une recrudescence de violence en Thaïlande et surtout un soulèvement populaire durement réprimé en Indonésie. Dans toute la région, les salariés enregistrent une chute sensible de leurs revenus, voient leurs emplois menacés, leur épargne rognée et leur mode de vie mis en cause.

Incapable de réagir en bloc face à cet engrenage généralisé, l'Association est fortement ébranlée. Aucun plan commun ne voit le jour. Les dévaluations de monnaies se font sans concertation et ne se fondées que sur des critères purement nationaux.

Cette crise va également intensifier la critique et l'hostilité récurrentes de la Malaisie à l'égard de Singapour. Kuala Lumpur a accusé Singapour de saboter l'économie malaysienne, a interdit le commerce des titres malaysiens à Singapour, a supprimé l'accord qui permet l'utilisation de l'espace aérien par les avions militaires singapouriens, et a même refusé de confirmer le renouvellement de l'accord de vente d'eau à Singapour.

⁹Alain S. de Sacy – « l'Asie du Sud-Est » - 1999 – P 191

Singapour fait aussi l'objet de critiques de la part de l'Indonésie. Le président Habibie juge trop faible l'aide économique singapourienne et déclare même que Singapour n'est pas un ami fiable. Cette résurgence de divergences, favorisée par l'incapacité des pays à faire face à cette crise, est à l'origine d'un sentiment de flottement au sein de l'Association. Les pays paraissent tellement démunis que la seule solution passe par l'aide extérieure.

Cette aide extérieure est symbolisée par l'intervention du FMI. Celui-ci préconise de mettre en place une politique classique d'assainissement des finances consistant en une augmentation des impôts directs doublée d'une diminution des salaires. Mais une fois encore l'Association est incapable de constituer un interlocuteur unique pour le FMI. La Thaïlande et l'Indonésie suivent à la lettre la politique préconisée par le FMI, alors que la Malaisie suit une voie radicalement différente.

La solution malaysienne qui s'appuie sur le contrôle des flux financiers-Mohamad Mahatir a déclaré en septembre 1998 : « la seule façon de gérer l'économie est de nous isoler des spéculateurs »⁹- est un sujet de vive inquiétude pour ses voisins qui voient là une possible neutralisation des efforts consentis par l'association pour créer une zone de libre échange (AFTA).

Les conséquences de cette crise économique pour l'association sont encore aujourd'hui floues et incertaines. Il est sûr que la solidarité de l'ASEAN a été fortement mise à mal.

L'absence de politique commune de l'association est une caractéristique que l'on retrouve, à un niveau moindre, lors des autres crises que l'Association a traversé.

III.2 La crise en mer de Chine du sud

III.2.1 Les îles Paracels et l'archipel des Spratleys

En 1974, la Chine a occupé les Paracels et y a aménagé une base aéronavale. Par ailleurs, en mars 1988, elle a infligé une sérieuse défaite navale, trois navires détruits et 80 marins tués, au Viêt-nam. La question semble temporairement réglée en raison de l'incapacité du Viêt-nam à faire valoir ses droits.

Le problème de l'archipel des Spratleys reste d'entière actualité et envenime les relations entre l'Association et la Chine. L'archipel est revendiqué dans sa globalité par la Chine, Taiwan, le Viêt-nam et les Philippines. La Malaisie et Brunei ont quant à eux des revendications partielles.

Le contentieux le plus fort réside entre la Chine et le Viêt-nam. Celui-ci n'hésite pas à s'en prendre ouvertement à son puissant voisin tout en engageant des discussions avec lui. Du côté chinois, ces discussions ne peuvent être en aucun cas des négociations sur la souveraineté de l'archipel. Pékin accepte uniquement de discuter d'une exploitation conjointe des gisements d'hydrocarbure. Le Viêt-nam, en l'absence d'un soutien franc de l'Association, se tourne vers les Etats-Unis et le Japon en arguant de l'intérêt stratégique de la mer de Chine du Sud pour le commerce international. Ces deux puissances restent sourdes aux appels du Viêt-nam car elles ne souhaitent pas s'aliéner la Chine sur ce sujet. Les Etats-Unis s'emploient surtout à ne pas intervenir, leur position consiste à appuyer toute forme de règlement pacifique, à s'opposer formellement à toute menace ou toute action militaire et à être à la disposition des parties pour faciliter une solution pacifique. Ils considèrent comme une priorité stratégique de plus haut niveau le maintien des voies de communication maritimes.

Sans volonté affirmée d'implication extérieure à ce sujet, il revient à l'ASEAN de jouer un rôle de coordonnateur, de modérateur et de médiateur. Incapable de tenir ce rôle et de se positionner au premier plan, l'Association ne propose, comme seule et unique réponse, qu'un code de conduite régional qui mettra en place les fondations d'une stabilité à long terme dans le secteur. La Chine a d'ores et déjà répondu que « la seule manière pratique pour le moment de négocier est de discuter avec chaque Etat concerné », non pas avec l'ASEAN en tant que telle.

Cette crise démontre à quel point l'Association ne peut s'affirmer comme un ensemble cohérent. De plus, faute de moyens de coercition, elle est réduite à un rôle de second plan.

III.2.2 La piraterie contre le trafic maritime

Il existe un problème connu de piraterie maritime dans cette zone de trafic intense. Les détroits du Sud-Est asiatique constituent un passage obligé pour l'accès maritime entre l'Europe et le Pacifique. Ils permettent de contrôler la première route commerciale du monde (56% de la production pétrolière du Golfe Arabo-Persique et plus de 150 millions de tonnes de marchandises)¹⁰. Depuis une dizaine d'années la marine marchande est la proie préférée des criminels, les agressions visant en priorité les bâtiments commerciaux de gros tonnages.

Ces criminels, organisés en bandes de pirates bien structurées sévissent depuis des années sans qu'aucune action ne soit menée. Ces bandes bénéficient d'une " cécité

bienveillante " de la Chine dont les ports abritent, parfois, les navires piratés. L'exemple le plus avéré de cette complicité chinoise est incontestablement celui du « MV Tenyu » cargo japonais battant pavillon panaméen. Ce navire a disparu mystérieusement corps et biens dans le détroit de Malacca ; Après trois mois de recherches, le navire fantôme fut localisé dans le port chinois de Zhang Jiagang, repeint de la poupe à la proue sous un nom d'emprunt : « le Sanei 1 »¹¹

Cette question met très clairement en évidence les déficiences d'une association sans véritable politique. La lutte n'est pas coordonnée alors que seule une forte coordination permettrait d'endiguer ce fléau. Pourtant, les différents membres de l'Association possèdent des Marines (plus de quarante navires de surface, une trentaine de patrouilleurs lance-missiles et quelques sous-marins) ayant les capacités suffisantes pour agir efficacement si une véritable volonté commune existait.

III.3 Le différend sur le droit d'ingérence

Une volonté commune fait également défaut à l'association en matière de droit d'ingérence. Respectueux du principe de base de résistance au supranational, Adam Malik affirmait en 1975 : « l'ASEAN est placée sous le double signe de l'indépendance et du nationalisme » (déjà cité P 5), les pays membres n'ont pas abordé la question du droit d'ingérence avant 1998.

C'est lors du sommet de Hanoi que l'on a assisté à la manifestation publique d'un désaccord au sein de l'Association. En effet le ministre thaïlandais des affaires étrangères, Surin Pitsuwan, soutenu par son homologue philippin, Domingo Siazon, a affirmé que le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures devrait être remplacé par une nouvelle doctrine, celle de « l'engagement constructif » (« flexible engagement »¹²). Les autres ministres des affaires étrangères n'ont pas partagé cette position. Notamment le ministre du Laos, monsieur Somsavat Lengsavad, qui a déclaré : « depuis sa création en 1967, le principe de non-ingérence a toujours régit les relations des membres de l'ASEAN et je ne vois aucune raison valable aujourd'hui pour que cela change »¹³.

¹⁰ Vice-Amiral d'Escadre Jean Betermier – « De l'importance de l'Asie du Sud-Est » - Regards sur l'Asie du Sud-Est – Octobre 1999

¹¹ Solomon Kane et Laurent Passicouset – Le Monde Diplomatique – Juin 2000 – P 6

¹² ¹³ Shawn W. Crispin – « Ties That Bind » - Far Eastern Economic Review – Août 2000

¹⁴ Michael Richardson – « ASEAN, Again, Aims to Combat Smog » - International Herald Tribune – 04/04/2000

Le respect du plus pur esprit asiatique du consensus a conduit les ministres à signer un compromis qui préserve le principe de non-ingérence tout en permettant une interaction accrue entre les membres de l'association.

Cet « engagement constructif » n'a pas convaincu les experts de la région. Monsieur Chayachoke Chulasiriwongs de l'université de Chulalongkorn à Bangkok, considère qu'il ne s'agit que d'un concept creux et d'une marque de fabrique de plus de l'ASEAN. Il est effectivement difficile d'imaginer comment un tel engagement, sans mandat clair au sujet de son application, peut fonctionner s'il est basé sur le principe de non-ingérence.

La mentalité de l'Association commence à évoluer mais le chemin est encore long. Cette volonté de changement et de coopération accrue est également à noter dans le domaine de l'environnement.

III.4 Le problème de la pollution

La question de l'environnement n'a jamais été une préoccupation des pays membres jusqu'au milieu des années 90. Ce sujet s'est imposé de lui-même par le biais des problèmes de brouillards de fumée. En effet, en 1997 et 1998 une fumée acide provenant des feux de forêt en Indonésie a envahi plusieurs pays de l'Association, dont Singapour, la Malaisie et les Philippines pour les plus touchés.

Cette fumée a provoqué un sérieux problème de pollution de l'air entraînant une augmentation sensible des malades, le coût du traitement de ces malades est voisin de 4 milliards de Dollar, ainsi qu'une perte conséquente de revenus provenant du tourisme. Ce brouillard a même perturbé les liaisons aériennes et maritimes.

Ce problème s'est de nouveau manifesté au début de l'année 2000, où un satellite de surveillance a repéré plus de 1200 départs de feux dans les provinces de Riau, du nord de Sumatra et de l'ouest du Kalimantan¹⁴. Ces feux de forêt ont deux origines bien identifiées. La première concerne une activité régulière des compagnies forestières et des plantations agricoles, la deuxième est le fait de particuliers qui dégagent le terrain par le feu pour préparer la terre à la culture.

L'échec du président Suharto en matière de contrôle de l'activité industrielle et de répression des départs de feux individuels, a fait place à l'ébauche d'une coopération tripartite entre la Malaisie, Singapour et l'Indonésie. Le but de cette collaboration est de prévenir, d'éteindre et d'assurer le suivi de ces deux activités. Aucune politique commune à l'échelon de l'association n'est envisagée. Seuls les pays directement

concernés, à l'exception des Philippines qui se concentre sur sa situation économique et sociale, tentent de résoudre ce problème dans une vision à court terme.

Les nombreuses crises que viennent de traverser les pays membres de l'ASEAN ont eu un impact très sensible pour l'association. Cet impact se traduit à plusieurs niveaux ; la solidarité entre les pays a été mise à mal, le manque de structures a mis en évidence les carences du système du « consensus » ; système qui se révèle totalement incompatible avec le besoin de décider dans l'urgence et qui peut même aller jusqu'à la paralysie de toute volonté décisionnelle. Dans ces conditions, l'avenir de l'association pourrait être mis en jeu si elle ne réagit pas en tant qu'ensemble et non par petits groupes quand le besoin s'en fait sentir.

IV. L'Avenir

Cet avenir incertain est une préoccupation des dirigeants des pays membres. Elle a été abordée lors du sommet de Hanoi en 1998 avec la signature du HPA (Hanoi Plan of Action). Ce plan d'action comporte dix chapitres principaux abordant tous les sujets de préoccupations des protagonistes. Ce plan d'action est une étape sur le chemin de l'avenir de l'Association, chemin qui doit la mener à la réalisation de la « vision 2020 de l'ASEAN ». Avant de se projeter si loin, l'association doit faire face à la situation actuelle d'une solidarité affaiblie.

IV.1 Une solidarité menacée

Si la recherche d'une solidarité est une nécessité au plan interne, elle revêt également toute son importance au plan international. Le prestige de l'association a également été affecté par les crises. Pour maintenir son influence diplomatique l'ASEAN doit afficher une solidarité sans faille. Si les pays membres veulent traiter avec les grandes nations ou entités du monde comme la Chine, les Etats-Unis, l'Union Européenne ou encore le Japon, ils doivent être unis. Monsieur Lee Kuan Yew a déclaré que « l'union fait la force, c'est ce besoin d'union qui nous a rassemblé et nous a conduit à être dix pays aujourd'hui. Il est impératif de maintenir cette union ». Cette union retrouvée passe par trois étapes qui sont la cohésion interne, une adaptation des quatre nouveaux membres et le respect du calendrier de l'AFTA.

IV.1.1 Un manque de cohésion interne

La solidarité au sein de l'Association est depuis 1997 passée au second plan des préoccupations des pays. La crise financière et l'admission des quatre derniers membres expliquent cet oubli involontaire ou non selon le cas. Une question se pose au sujet de la solidarité affichée avant 1997 : était-elle fondée sur une véritable cohésion interne ou n'était-elle pas une conséquence directe de l'excellente santé économique des six pays de l'époque ? (le Viêt-Nam est ici volontairement exclu).

En effet on a vu précédemment que de nombreuses disparités ont toujours existées entre les pays fondateurs, que celles-ci n'ont fait que croître avec les adhésions récentes. Les crises traversées ont poussé les dirigeants à se replier sur eux-mêmes, la crise financière est encore bien présente aujourd'hui dans plusieurs pays.

Il est vrai que si les occidentaux parlent d'un espace géostratégique homogène au sujet de l'Asie de Sud-Est, ils ne font référence qu'à l'axe critique, la plaque tournante qu'est cette région pour la navigation entre l'Extrême-Orient et l'Océanie. Il est ici question de géographie, d'une partie du monde sur le globe terrestre qui apparaît comme homogène à l'œil sur la carte. On ne peut contester cette vision, mais il n'empêche que cet espace ne possède pas de centre de gravité, aussi bien sur la partie continentale que sur la partie insulaire. Ni Singapour malgré sa puissance économique et financière, ni la Thaïlande ou la Malaisie ne peuvent se targuer d'abriter ce centre de gravité.

A cet espace privé de centre de gravité répond un espace politique sans centre de décision. Pour bien comprendre cette notion, il est utile de se livrer à une comparaison avec les structures de pouvoir occidentales. Celles-ci sont fondées sur un système d'unification pyramidale. Ce système établit un rapport hiérarchique entre ce qui relève de la raison d'Etat et ce qui relève de la raison privée. L'axe d'un tel système en est la hiérarchie, sans laquelle aucune construction de grand ensemble régional n'est possible. L'ensemble de la communauté publique apparaît dès lors comme un rassemblement d'individus gouvernés par une autorité se trouvant au sommet de la pyramide.

Le système de gouvernance de l'Asie du Sud-Est ne fonctionne pas ainsi. Celle-ci est horizontale, informelle et diffuse entre les groupes nationaux. On peut l'imager en la comparant à un fleuve dont le débit augmente grâce à l'apport des différentes rivières qui y aboutissent, avant de se jeter dans l'océan pour y disparaître complètement. L'ASEAN a vécu ainsi portée par le fleuve du développement économique qu'elle a connue pendant la première moitié des années 90, sans voir l'embouchure du fleuve symbolisée par la crise économique de 1997.

Cette crise a réveillé de vieux démons qui ont considérablement détérioré les relations interne de l'association, l'admission des quatre nouveaux membres ne faisant qu'amplifier cette situation. Si l'illusion d'une unité basée sur une cohésion interne forte pouvait être perçue de l'extérieur, l'arrivée des derniers membres lui a été fatale. Le Vietnam avec son dogme du socialisme autoritaire, le Laos et son bouddhisme refermé sur lui-même, la dictature des militaires et l'opium du Myanmar enfin, le Cambodge que l'on croit venu d'une planète détruite ont définitivement semé le trouble au sein de l'Association. L'entité régionale est à reconstruire. Pour ce faire, il est avant tout nécessaire à l'Association de trouver une impulsion commune, une envie partagée comme se fût le cas en 1967. Actuellement il n'y a pas de dynamique, les pays ont une vision très personnelle, pour ne pas dire égoïste. La cohésion interne de l'ASEAN est la première pierre à poser pour édifier cette entité régionale. Pour cela, il faut rechercher une cohérence de l'ensemble des dix pays, si cette cohérence existait déjà au sein des six premiers pays, elle doit être un but à atteindre pour les nouveaux venus. Ces pays ont besoin d'une période d'adaptation indispensable pour y parvenir. Nous qualifierons cette adaptation « d'ASEANisation » des quatre nouveaux membres.

IV.1.2 Une nécessaire « ASEANisation » des quatre nouveaux membres

Le vieux rêve des pères fondateurs, qu'ils ont appelé « l'ASEAN 10 », s'est réalisé en avril 1999 avec l'adhésion du Cambodge. S'il est difficile de contester le succès de l'élargissement de l'ASEAN à toute l'Asie du Sud-Est, l'adaptation des quatre derniers membres pose un problème sérieux à l'Association. Ces pays nettement moins développés que les six autres membres viennent perturber la relative homogénéité qui existait avant 1995. La volonté d'élargissement a balayé les obstacles, contrairement à l'Union Européenne qui exige un minimum de critères, principalement économiques et socio-politiques, pour admettre un nouveau membre. Dans le cas de l'ASEAN cette volonté d'élargissement était si forte qu'elle a primé sur tout autre critère. Une fois l'adhésion acquise, l'Association s'inscrit alors dans un cadre à géométrie variable difficile à gérer et dont le contrôle risque de lui échapper. Elle a tout intérêt à réduire les écarts pour rigidifier ce cadre, cadre susceptible de se rompre s'il ne respectait plus les lois élémentaires de la géométrie.

Nous avons vu dans les constats précédents que les écarts à réduire sont à la fois grands et de natures différentes. Cette réduction passe par une volonté de réforme que ce soit au niveau économique, politique ou social. S'il ne fait aucun doute que l'adhésion des quatre derniers pays n'était mue que par le tremplin en matière de

développement économique que représente l'Association- Monsieur Nguyen Quoc Dzung, directeur du département économie des affaires étrangères vietnamien a déclaré avant l'adhésion du Viêt-Nam : « si nous siégeons à l'ASEAN, nous serons en meilleure position pour attirer les investissements et le commerce, aussi bien régional qu'occidental parce que le monde nous considérera comme les autres pays de l'Asie du Sud-Est. Dans le cas contraire nous resterons un cas à part »¹⁵ - et son demi-milliard d'habitants, il n'en est pas de même pour les deux autres domaines. Il n'est pas véritablement souhaité par ces pays de changer la nature de leurs régimes politiques. Le régime du général Suharto, que l'Indonésie a subit pendant de longues années, est toujours considéré comme un modèle pour les généraux birmans et le Viêt-Nam a réaffirmé dans sa constitution d'avril 1992 la primauté de l'idéologie communiste.

Le chemin vers une démocratisation de ces régimes paraît long et semé d'embûches. L'ASEAN doit rapidement trouver un moyen de tracer ce chemin, car si elle a encore les moyens de contrer les pressions occidentales accusant un pays de ne pas respecter les droits de l'homme ou les principes du pluralisme politique, sans évolution notable et surtout identifiable de l'extérieure, l'Association va perdre toute crédibilité sur la scène internationale.

Dans le contexte actuel de convalescence économique des pays de l'Association, le chemin de « l'ASEANisation » dépend en très grande partie de la capacité de l'ASEAN à restaurer une stabilité économique dans la région. Cette stabilité économique pourra ensuite servir de moteur à d'autres revendications. Il est même envisageable de penser que le poids des enjeux économiques est si fort qu'il sera le point de départ des autres changements nécessaires.

L'Association est consciente de la primauté de ces enjeux économiques, que ce soit au niveau régional ou au niveau international. La réalisation de l'AFTA constitue une étape décisive de la réussite économique de l'ASEAN.

IV.1.3 Le rendez-vous de l'AFTA (ASEAN Free Trade Area)

La mise sur pied de l'AFTA est un sujet débattu en décembre 1992 au sommet de Singapour. Lors de ce sommet, l'engagement est pris par les chefs d'Etats et de gouvernements de créer une zone de libre échange : « l'AFTA ». Cet accord avait été

¹⁵ Sophie BOISSEAU DU ROCHER - « l'ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est » - 1998 - P 228

largement préparé plusieurs mois à l'avance par les ministres de l'économie réunis en AEM.

L'instrument principal de cet accord est le tarif préférentiel, « CEPT (Common Effective Preferential Tariff) Scheme ». Ce tarif préférentiel devra à terme (2010) concerner tous les produits échangés en intra-ASEAN, en réduisant grâce à un mécanisme de réduction progressive des droits de douane leurs prix. Dès l'année suivante, sous l'impulsion de Singapour et de la Malaisie, la période transitoire est ramenée à dix ans, la date butoir devient alors 2003. Le plan adopté prévoit de ramener les droits de douane de 0 à 5% selon un calendrier bien définis en fonction du produit considéré. Cet accord a pour but d'une part, de dynamiser les échanges intra-régionaux, avec l'effet induit de rendre plus compétitifs les produits ASEAN sur le marché international, et d'autre part il constitue la réponse apportée par l'Association au fort mouvement de régionalisation qui se développe à travers le monde avec notamment le MERCOSUR et le traité de Maastricht pour l'Union Européenne.

Au-delà des échanges intra-régionaux issus des productions nationales, cette zone de libre échange présente un intérêt certain au niveau international. En matière d'investissements étrangers, la région n'est plus perçue comme une juxtaposition de petits pays aux débouchés commerciaux locaux très limités, mais elle représente un marché potentiel de plus d'un demi-milliard de consommateurs.

L'AFTA incarne un souffle économique nouveau au sein de l'Asie du Sud-Est. Les experts de la région prédisent une forte stimulation du commerce intra-ASEAN, les exportations à destination des pays membres pourraient augmenter de 25%¹⁶. Malgré cet optimisme, on remarque que dès sa naissance l'AFTA présente des lacunes majeures.

Tout d'abord les secteurs concernés, principalement l'électronique bas de gamme et l'industrie automobile, font l'objet de jalousies nationales. Une orientation vers des secteurs technologiques comme les services eut été plus conforme aux intérêts propres de la zone. Deuxièmement, il est décidé de mettre en place toute une série d'étapes destinées à ménager les intérêts nationaux et les secteurs nationaux jugés vulnérables. Plusieurs pays dont l'Indonésie et les Philippines demandent des dérogations. Troisièmement, les produits CEPT sont au nombre de 15 000 seulement, ils sont le fruit de laborieux compromis administratifs et ne correspondent que très peu aux besoins réels des pays, de plus ils ne représentent qu'une faible part des transactions commerciales. Enfin, cette zone est constituée d'économies concurrentielles et non pas

¹⁶ François Joyaux – « l'ANSEA » - PUF 1997 – P 76

complémentaires. Les bienfaits des échanges internationaux, théorisés par Ricardo, basés sur les avantages comparatifs des pays procédant à l'échange, sont fortement réduits ; les pays concernés produisent les mêmes marchandises ou fabriquent les mêmes produits au lieu de se compléter, ils entrent donc en concurrence les uns avec les autres. Les avantages comparatifs existent, mais ils ne concernent que les échanges extérieurs à l'association. Chaque pays est en compétition directe avec ses voisins pour remporter les marchés à l'international, réveillant ainsi des rivalités récentes.

Malgré les faiblesses de ses fondements, l'AFTA est un outil précieux au service de la dynamique commerciale et industrielle de l'Association. Seul mécanisme interne en matière économique et commerciale, elle offre une opportunité unique de coopération pour gérer la sortie de la crise économique. Elle va alors être utilisée par les responsables de l'ASEAN comme base de départ, au sommet de Hanoi, pour reconstruire l'espace économique de la région. Les responsables décident en novembre 1998 d'accélérer le rythme de mise en place de l'AFTA en avançant d'un an, 2002 au lieu de 2003 (seuls les six premiers pays sont ici concernés), son application. La volonté des dirigeants de redynamiser au plus vite l'Asie du Sud-Est est très claire. Les étapes du calendrier jusqu'en 2003 sont bien détaillées : la réduction devra concerner au moins 85% des produits listés en 2000, 90% en 2001 pour aboutir à 100% en 2002¹⁷.

Les bonnes volontés affichées en 1998 ne semblent pas donner les résultats escomptés. Si l'Indonésie apparaît comme le seul bon élève pour l'année 2000, elle est suivie de près par la Thaïlande à une exception près : l'industrie automobile. Comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, cette industrie est caractéristique des prés carrés nationaux. Le comportement des autorités malaisiennes en est le meilleur exemple. La Malaisie est en effet l'opposant le plus ferme au respect du calendrier fixant la mise en œuvre de l'AFTA, notamment en ce qui concerne les voitures. Les fabricants Proton et Perodua n'espèrent pas bénéficier par le biais de cette zone de libre échange d'une augmentation de leurs parts de marché vis à vis des marques japonaises dans les pays tels que les Philippines et l'Indonésie. Ils pensent même souffrir plus encore de la concurrence japonaise¹⁸

L'exemple de l'industrie automobile illustre les problèmes de mise en œuvre de l'AFTA. Elle est actuellement surchargée de négociations sans fin sur la définition des

¹⁷ Déclaration de Monsieur Rodolfo C. Severino lors du douzième sommet des ministres de l'APEC – 13/11/2000

¹⁸ Jochen Legewie – « Cars Get No Vroom From AFTA » - Far Eastern Economic Review – May 4, 2000

produits, seuls les produits agricoles et industriels sont concernés. Les négociations concernent également les calendriers d'application, les règlements d'origine, les barrières non tarifaires, ainsi que les incompatibilités des standards nationaux. La possibilité de mise en application de l'article 6, qui est une clause de sauvegarde permettant de suspendre l'accord durant le temps nécessaire estimé par le pays en cas de préjudices subis par les entreprises nationales du fait des importations, ne facilite pas la tâche aux négociateurs. De nombreux obstacles administratifs barrent la route d'un accomplissement institutionnel de l'AFTA.

L'avenir de l'AFTA pourrait se dessiner dans le secteur privé, traditionnellement plus dynamique que les administrations. Si pour l'instant la coopération industrielle dans ce secteur est encore marginale, la perspective de l'AFTA doublée des prémices d'un rétablissement économique ont attiré de nombreuses entreprises américaines et européennes qui ont investi dans plusieurs pays, dont notamment la Thaïlande et les Philippines. Les suites du désastre économique sont telles que la montée en puissance du secteur privé est lente mais elle est sur la bonne voie. Dès que ce secteur aura atteint un seuil critique il pourra alors faire pression sur les Etats pour obtenir la mise en place de l'AFTA.

Ce qui est sûr aujourd'hui, c'est que pour aboutir à cette zone de libre échange, l'ASEAN ne peut plus compter uniquement que sur les bonnes volontés de ses états membres. Monsieur Lee Kwan Yew avait déclaré peu après la naissance de l'ASEAN : «l'apport le plus important de l'Association est la compréhension et la bonne volonté nées des fréquentes rencontres qui contribuent à faciliter des relations qui autrement, auraient pu conduire à des frictions »¹⁹. Si d'un point de vue économique il est vrai que la bonne volonté a pu suffire par le passé, il ne peut s'agir alors que de la formidable période de croissance qu'a connu la région, période pendant laquelle la perspective d'une coopération n'engageait pas la survie économique d'un secteur. En ce début de siècle, il est nécessaire de prévoir un minimum de procédures pour régler les différents et pour orienter le comportement des acteurs. Des bases solides sont indispensables, car les acteurs sont de natures différentes : étatiques ou privés. Une telle diversité a besoin d'un cadre pour pouvoir fonctionner, le manque de règles se dresse comme un obstacle majeur, il devient alors utopique de penser pouvoir mener à bien l'aboutissement de l'AFTA.

¹⁹ Sophie BOISSEAU DU ROCHER - « l'ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est » - 1998 - P 151

IV.2 Un besoin de règles et d'institution

Ce besoin de règles est le préalable à la construction régionale. Toute entité désirant se regrouper doit se conformer aux mêmes règles, c'est le seul moyen d'éviter à la base les problèmes relatifs aux termes de l'adhésion. Comme le dit Jaques Adda : « le trait spécifique de la formation d'ensembles régionaux est son caractère institutionnel, producteur de normes, organisant et délimitant le cadre concurrentiel des échanges »²⁰. L'ASEAN doit se plier à cette discipline pour survivre en ce début de XXIème siècle. Ce besoin a été compris par les dirigeants des pays membres, qui sont conscients de la nécessaire mutation de « l'état d'esprit » ASEAN . Le tournant de cette prise de conscience date du sommet de Hanoi, et s'est poursuivi par le projet d'intégration économique engagé en 2000 à Singapour.

IV.2.1 La mutation de « l'état d'esprit » ASEAN

Avant d'aborder la mutation proprement dite, il est nécessaire, pour bien comprendre le pourquoi d'une telle mutation, d'expliquer ce qu'est cet « état d'esprit » ASEAN.

Cet état d'esprit consiste à n'exploiter que ce qui rapproche les membres pour mettre systématiquement de côté leurs divergences et leurs querelles latentes. Chacun des partenaires trouve dans la nature elliptique de cette attitude un confort politique : le consensus. En effet, le consensus permet d'obtenir un accord sans procéder à un vote, sans que se manifestent d'objections et sans qu'aucune abstention ne soit constatée. Pour un occidental le consensus présente l'inconvénient majeur de ne pas contenir la preuve d'un accord effectif et ne s'obtient qu'au prix d'une rédaction de texte nécessairement floue. S'il est utopique pour un esprit occidental, esprit cartésien habitué aux institutions et aux normes légales, de pouvoir construire une entité régionale basée sur le principe du consensus, plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène dans le cas des nations de l'Asie du Sud-est. Ces raisons sont au nombre de trois : l'histoire, l'honneur et la peur du supranational.

La raison historique résulte du travail des anthropologues et des ethnologues qui ont retrouvé de nombreuses traces dans la zone de cette approche des décisions par consensus. Les plus probantes de ces traces ont été découvertes en Indonésie où l'on retrouve d'anciennes traditions voulant que les décisions importantes qui concernent la communauté villageoise soient prises par consensus en deux étapes : le « musyawara » qui consiste à préparer longuement une décision par des discussions aussi nombreuses

²⁰ Jacques Adda – « La mondialisation de l'économie » - vol 1 – P 75 – Ed 1997

qu'il est nécessaire, et le « mufakat » qui est la dite décision, celle-ci étant l'unanimité de l'accord auquel on est parvenu.

La deuxième raison expliquant l'adoption du consensus est le sentiment d'honneur, sentiment très profondément ancré dans la culture asiatique. L'éventualité de pouvoir perdre la face est vécue comme un immense déshonneur. Le consensus apparaît comme la seule méthode pour éviter à quiconque de se trouver en situation de perdre la face. Enfin on peut expliquer ce recours systématique au consensus par la volonté farouche de résistance au supranational, héritée des pères fondateurs de l'Association, pour protéger les intérêts nationaux.

L'ancrage marqué de cet « état esprit » provient de la tradition asiatique de vie individuelle et d'organisation de la vie en groupe. Cet argument a fourni un alibi idéal et pratique à la génération du « club des golfeurs », qui bien que visionnaires pour l'époque, ont érigé le prétexte de la tradition comme étant incontournable vis-à-vis de l'extérieur, pour se ménager un espace de liberté d'action au sein de leurs pays respectifs. Cette génération de vieux politiciens nationalistes et autoritaires s'éloigne petit à petit au profit d'une nouvelle classe politique constituée d'élites formées à l'étranger. L'esprit ouvert sur le monde, cette élite, née après le départ des colonisateurs, est convaincue de la nécessité du pluralisme à l'intérieur des Nations comme dans leur communauté régionale. Monsieur Ibrahim Anwar, un des représentants de cette nouvelle classe politique, a d'ailleurs déclaré : « Personne ne peut citer un exemple de tradition asiatique pour démontrer la proposition qu'en Asie l'individu doit se fondre dans une société sans visage »²¹. On ne peut pas dire plus clairement qu'une mutation de l'« état d'esprit » ASEAN est nécessaire et qu'un de ses enjeux est politique, et plus précisément démocratique. Même si comme nous l'avons déjà souligné, l'évolution vers des régimes démocratiques n'est pas souhaitée par certains dirigeants, notamment les généraux birmanais, cette idée commence à germer au sein des pays les plus anciens de l'Association. Il n'est effectivement plus envisageable pour l'ASEAN d'espérer une implication des puissances extérieures sans que celles-ci n'aient donné une légitimité politique à l'ASEAN.

Cette reconnaissance internationale est une préoccupation des chefs d'Etats et de gouvernement, ce sujet a été abordé au sommet de Hanoi où Joseph Estrada a déclaré : « It is also important to achieve the vision of an ASEAN community of caring

²¹ Alain S. de Sacy – « l'Asie du Sud-Est » - 1999 – P 225

societies. Where nations are governed with the consent and greater participation of the people. Where the welfare and dignity of the human person are upheld »²².

Cette déclaration, qui marque une nette volonté d'évolution au sein de l'ASEAN, s'inscrit dans un cadre plus général de changements exprimés lors du sommet de Hanoi en 1998.

IV.2.2 Le sommet de HANOÏ (1998)

Ce sommet marque un tournant de la vie politique de l'ASEAN. Il a marqué une prise de conscience des chefs d'Etats de la nécessité d'agir pour la survie de l'Association. La division de ses membres face à la crise économique et ses conséquences sociales, l'arrivée prochaine du troisième millénaire ont marqué le début d'une volonté de réaction très nette des dirigeants. Monsieur Estrada a déclaré : « The sixth ASEAN Summit is our last formal meeting in this century. This, therefore, is an opportune time to concretize our plan of action to achieve the ASEAN vision of the free flow of goods, services, capital and investment by the year 2020. We need to ensure that the region emerges from the crisis stronger and ready to face up the global challenges of the next century »²³.

Le but ici fixé est la recherche d'une identité de l'ASEAN. Cette identité revêt un double rôle : d'une part elle va permettre aux Etats de se forger un sentiment d'unité et d'autre part, elle permettra à l'Association de retrouver sa place au niveau international. La « vision 2020 de l'ASEAN » est le schéma directeur global qui va servir de fondement à l'établissement de cette unité. La première étape de ce parcours est la signature du Hanoi Plan of Action (HPA). Le HPA fait suite aux constats d'échec établis par les dirigeants à Hanoi. En effet, les dirigeants ont reconnu avoir commis des erreurs et ont admis que nombre d'institutions, qu'elles soient publiques ou privées, avaient besoin d'être réformées ou restructurées.

Comme nous l'avons vu précédemment, le HPA comporte un catalogue de règles communes de fonctionnement réparties en dix chapitres balayant tous les domaines intéressants une communauté d'Etats. Les domaines abordés concernent l'économie, le développement des ressources humaines, la protection de l'environnement, la stabilité régionale, la promotion de l'ASEAN dans le monde et enfin le besoin d'améliorer les structures et les mécanismes internes qui régissent l'Association. Ce qui est intéressant de noter au travers de cet HPA, c'est la volonté

^{22 23} Discours du Président Philippin Joseph E. Estrada lors de la cérémonie d'ouverture du sommet de Hanoi – 1998

clairement affichée, par les buts recherchés, de s'éloigner d'un fonctionnement associatif pour petit à petit se rapprocher du fonctionnement d'une communauté d'Etats, avec un minimum d'intégration. On sent bien ici que le moment est venu pour l'ASEAN de renforcer ses institutions et d'établir des règles plus solides. Si la mutation du fonctionnement de l'Association est enclenchée, reste à savoir vers quel modèle de communauté d'Etats elle se dirige.

Le premier modèle qui vient naturellement à l'esprit de tout européen convaincu est celui de l'Union Européenne (UE). L'expérience de l'intégration au sein de l'UE peut servir de base départ aux fondations de la nouvelle entité ASEAN mais il sera très difficile de vouloir la transposer en un seul bloc, le modèle occidental ne résisterait pas aux spécificités asiatiques.

Si la pratique de la consultation, l'esprit de concessions mutuelles et la capacité à aboutir à un consensus malgré des points de vue divergents sont des traditions précieuses qu'il convient de préserver, l'affichage politique vis à vis de l'extérieur, hérité des pères fondateurs, n'est plus ; l'Association doit afficher ses ambitions en toute transparence. Le temps où les pays membres ne voyaient en l'Association qu'un outil extérieur au service des politiques internes à chaque pays est totalement révolu. L'ASEAN entend désormais jouer un rôle de premier plan au niveau international en se donnant les moyens adéquats, le contenu du HPA en atteste. Ce n'est pas un hasard si les deux premiers chapitres de ce plan concernent l'économie. On l'a déjà dit, le rétablissement économique de la région est un préalable à toute réforme. A ce rétablissement, qui est en bonne voie (l'évolution favorable, même si elle est lente, des indicateurs macro-économiques en atteste), va suivre une question cruciale : comment mettre en œuvre le HPA ?

Une partie de la réponse à cette question très vaste a été apportée lors du sommet de Singapour en novembre 2000 avec la signature de l'accord sur l'IAI (Initiative for ASEAN Integration).

IV.3 Vers l'intégration : Le projet « Initiative for Asean Integration »

Le sommet informel de Singapour a vu la poursuite de la volonté de changement des dirigeants exprimée deux ans auparavant. S'il en avait déjà été question par le passé, notamment en matière économique avec le désormais stérile projet d'adoption d'une monnaie unique, c'est la première fois dans l'histoire de l'Association que l'idée d'intégration est discutée officiellement lors d'un sommet des chefs d'Etats. L'avancée

est ici fondamentale quand on sait que ce concept d'intégration comportait, il y a peu de temps encore, pour les élites au pouvoir une connotation péjorative associée au lointain spectre du colonialisme et de la dépendance.

La nouvelle génération au pouvoir, faisant fi de ces mauvais souvenirs, est convaincue de la nécessité de travailler enfin collectivement dans un esprit de coopération et de solidarité renforcées. L'accord commun concernant la mise en place de l'IAI est la concrétisation de cette volonté.

La déclaration de presse de l'ASEAN au sujet de l'IAI accentue d'autant plus les notions de coopération et de solidarité renforcées, qu'elle débute par : « The IAI is to narrow the divide within ASEAN and enhance ASEAN's competitiveness as a region. Essentially, it provides a framework for regional cooperation through which the more developed ASEAN members could help those member countries that most need it »²⁴.

Cette initiative est principalement fondée sur la doctrine du Dr Mahatir qui édicte le principe suivant : en faisant prospérer ton voisin, c'est l'ASEAN qui prospère. Les pays les plus riches de l'Association manifestent la volonté d'aider les pays qui en ont le plus besoin, et fait nouveau, les pays receveurs de l'aide acceptent ce principe au nom de la prospérité de l'ASEAN.

Ce projet est en grande partie le fait de Singapour. Ce pays qui fait partie des nations du monde moderne, veut dynamiser l'Association et s'érige en moteur de cette dynamique. Singapour propose un programme basé sur l'éducation, le développement des ressources humaines et l'apprentissage professionnel. Pour ce faire des échanges scolaires pour les étudiants ainsi que pour les professeurs des universités seront organisés dans la ville-état. L'apprentissage professionnel sera relayé par des instituts présents dans les pays concernés, cet apprentissage recouvrira pratiquement tous les domaines, allant de la recherche à l'agriculture en passant par le tourisme et les métiers plus techniques. Ce large panel d'activité professionnelle à pour but de lisser les écarts de développement entre les pays, pour faciliter la mise en œuvre de l'AFTA et permettre à terme l'entrée de plein pied de l'ASEAN dans la nouvelle économie.

Cette initiative comporte également un volet politique rappelant l'importance fondamentale de l'unité politique de l'ASEAN. Cette unité politique est l'enjeu majeur des relations internationales de l'Association. Elle va lui permettre de se rapprocher de ses trois principaux voisins que sont la Chine, le Japon et la Corée du sud. Un groupe de travail de l'Est Asiatique est à l'étude sous l'impulsion de la Corée du sud, un groupe d'experts est également à l'étude pour se pencher sur le développement de la

²⁴ Déclaration de presse à l'issue du quatrième sommet informel de Singapour – 25/11/2000

coopération économique et l'établissement d'une zone de libre échange avec la Chine. Dans ce cadre, l'Association nourrit le titanesque projet, initié en 1996 par la Malaisie, d'un chemin de fer transasiatique entre Singapour et Kunming en Chine, qui desservira au passage de nombreuses capitales des pays de l'ASEAN.

Cette IAI constitue un programme ambitieux, qui s'apparente à celui développé par l'UE avec comme moteur l'axe franco-allemand. Cependant cette intégration n'est pas conçue sur le modèle européen très structuré ; il est bien précisé que cette intégration se fera au rythme de la contribution que chacun des pays pourra apporter à ce programme. Autrement dit, les pays s'entendent pour une intégration à la mode asiatique, c'est à dire sans suivre une marche forcée, ménageant ainsi une certaine latitude de pilotage à chacun des pays.

Quel que soit le système adopté pour aboutir à cette intégration, son enjeu a été bien compris en 2000 à Singapour. Un bilan des premiers efforts mis en œuvre pour aboutir à cette intégration sera établi lors du prochain sommet qui doit se tenir au sultanat de Brunei en 2001.

Conclusion

L'Asie du Sud-Est est toujours convalescente de la crise économique et connaît encore des problèmes entre les différents pays de cette partie du monde. Si l'ASEAN a doté la région d'une structure à vocation internationale, lui permettant de s'imposer en tant qu'ensemble régional, l'Association a montré ses limites en matières économique, politique et sociale.

L'état d'esprit, hérité des pères fondateurs, a fortement bridé la portée des actions entreprises ; les résultats obtenus n'ont pas été à la hauteur des enjeux mis en cause. L'ancienne génération des dirigeants, arc-boutée au sacro-saint principe de non-ingérence, n'a pas permis au ciment unificateur de véritablement sécher, pour consolider les bases de l'Association. Cette génération est aujourd'hui en voie d'extinction au profit d'une nouvelle élite au pouvoir qui a bien perçu l'impérieuse nécessité de changements, qu'il s'agisse de changements de mentalités ou bien de changements dans le fonctionnement de l'Association.

Réunification, mutation et intégration sont les maîtres mots des changements à conduire par les chefs d'Etats et de gouvernements. Cette prise de conscience a officiellement été exprimée lors du sommet de Hanoi et s'est poursuivi en 2000 à Singapour. La ville-état a décidé d'accélérer le souffle du changement en passant du statut d'un leadership discret de l'Association à un statut de locomotive officielle de

l'ASEAN. La traduction de ces changements est sans conteste le projet « Initiative for ASEAN Integration » ainsi que la réalisation de l'AFTA ; l'AFTA et l'IAI vont permettre la mise en place d'une véritable entité telle qu'elle se construit en Europe. Sans imiter la construction européenne du fait de ses spécificités régionales, l'ASEAN va se transformer en une « Union Asiatique » (UA) qui sera alors un véritable multiplicateur de forces. Cette UA devra se faire en respectant la démarche intellectuelle non coercitive issue de la tradition asiatique.

L'ASEAN est placée devant un défi majeur pour son avenir. La volonté sans détour affichée par les dirigeants et l'adaptabilité qu'elle a su développer depuis sa création, concrétisée par l'adhésion des 10 pays de la zone et sa longévité, devraient permettre d'envisager un avenir certain à l'ASEAN.

BIBLIOGRAPHIE

- Jacques ADDA : « La mondialisation de l'économie », Collection Repères, La Découverte Ed. Paris 1997.
- Mutiah ALAGAPPA : « Political Legitimacy in South-East Asia, The quest for Moral Authority », Stanford University Press, Stanford, California, 1995.
- Sophie BOISSEAU DU ROCHER : « L'ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est », l'Harmattan, Paris, 1998.
- François JOYAUX : « L'Association des Nations du Sud-Est Asiatique », Que Sais- Je ?, PUF, Paris, 1997.
- Philippe RICHER : « L'Asie du Sud-Est », Dominos, Flammarion, Paris, 1996.
- Alain S. DE SACY : « L'Asie du Sud-Est, l'unification à l'épreuve », Vuibert, Paris, 1999.
- Far Eastern Economic Review : 4 Mai 2000, 10 et 17 Août 2000, 4 Janvier 2001.
- Le Monde Diplomatique : Oct 94, Fev 1998, Mai 1998, Juin 2000.
- International Herald Tribune : 4 Avril 2000.
- Le Point : 8 Septembre 2000, 22 décembre 2000
- Regards sur l'Asie du Sud-Est : Octobre 1999.
- L'Etat du monde 2001.
- Site Internet officiel de l'ASEAN : www.aseansec.org
 - History and Evolution of ASEAN
 - Hanoi Declaration of 1998
 - Hanoi Plan Of Action
 - Hanoi declaration of 1998
 - Sixth ASEAN Summit : Philippine President Speech
 - Press Statement by Chairman, 4th ASEAN Informal Summit, Singapore, 25 Nov 2000.
 - Association of SouthEast Asian Nations : An Overview